



STRATÉGIE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

MÉMOIRE

DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

FÉVRIER 2005

Ce mémoire a été rédigé suite à la consultation de nos membres lors d'un atelier, qui a eu lieu durant notre colloque annuel, à la fin janvier. Une vingtaine de jeunes ont participé à cet atelier et ont apporté leurs commentaires sur les ingrédients d'un développement durable pour le Québec. Le présent mémoire est donc un travail conjoint du Conseil d'administration de l'organisme, de ses membres et de ses employés. L'essentiel de la rédaction a été réalisé bénévolement par le président.

RÉDACTION :

René Coignaud, 24 ans
Président
Étudiant en Études de l'Environnement à l'Université d'Ottawa
Gatineau

Maïka Tardif
Agente de développement
Service d'activités en formation et en éducation relatives à l'environnement
Volet *entreprise*
Montréal

COORDONNÉES :

ENJEU et ENvironnement JEUnesse Inc
454, rue Laurier Est
Montréal (Québec) H2J 1E7
Courriel : infoenjeu@enjeu.qc.ca
Site Internet : www.enjeu.qc.ca

LES PERSONNES SUIVANTES ONT CONTRIBUÉ (IDÉES ET/OU COMMENTAIRES) :

Nom	Âge	École / Institution	Région / Ville
Jean-Luc Abedi	22	Projet Vélogik	Montréal
Maude Bédard-Marcoux	16	Collège Jean-Eudes	Montréal
Mélanie Bell	26	Université Bishop's	Lennoxville
Jérémie Bourgault	18	Cégep de Sherbrooke	Rock Forest
Félix-Antoine Boutin	16	École secondaire Montcalm	Sherbrooke
Mélissa Castonguay	20	Cégep de Chicoutimi	Chicoutimi
Gabrielle Charbonneau-Jodoin	20	Université de Sherbrooke	Sherbrooke
Jean Claude	26	Projet Vélogik	Montréal
Emmanuelle Crouzier-Roux	19	Cégep de Victoriaville	Victoriaville
Gabrielle Couturier	15	École secondaire du Plateau	La Malbaie
Xavier Déry	19	Cégep de Victoriaville	Victoriaville
Martin Frankland	22	Université de Montréal	Montréal
Jean-Denis Giguère	22	Université de Sherbrooke	Sherbrooke
Éolie Hébert	19	ENJEU Estrie	Sherbrooke
Martin Lacroix	26	ENvironnement JEUnesse	Gatineau
Benoît Lavigueur	21	Université du Québec à Montréal	Châteauguay
Nicolas Mainville	26	Institut des Sciences de l'environnement - UQÀM	Montréal
Aurélie Marcil	25	ENvironnement JEUnesse Estrie	Sherbrooke
Caroline Marinacci	18	Cégep de l'Outaouais	Gatineau
Olivier Musavuli	27	Projet Vélogik	Montréal
Luc Parlavecchio	Chut !	ENvironnement JEUnesse	Laval
Samuel Pépin	19	Cégep de Sherbrooke	Sherbrooke
Rita Tadi	18	Cégep de l'Outaouais	Gatineau
Viviane Trottier	17	Cégep du Vieux-Montréal	Longueuil
Stéphane Turcotte	18	Cégep de Chicoutimi	Chicoutimi
Rachel Vanier	16	Collège Jean-Eudes	Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Présentation d'ENvironnement JEUnesse	5
Nos objectifs	5
Définition et réflexions sur le développement durable	6
L'éducation	7
L'état de la situation : savoir d'où nous partons afin de se rendre à bon port	7
L'économie et le développement durable	8
Le Fonds vert	9
Les cinq conditions mentionnées dans le plan pour l'atteinte des objectifs	10
Les perturbations climatiques	13
La toxicité	18
Le cycle de vie de nos produits	19
La foresterie	20
L'eau	20
Les matières résiduelles	21
Au niveau social	21
En conclusion	21

INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec s'engage à instaurer une stratégie de développement durable et espère un engagement et une responsabilité des entreprises, des organisations de la société civile et des citoyens et citoyennes du Québec. Afin de réussir ce tour de force, il devra faire preuve de leadership et de vision à long terme. Les consultations que mène le gouvernement sont primordiales et nécessaires à cette vision, mais celles-ci doivent mener à des actions concrètes. De plus, nous faisons le pari de soutenir le gouvernement du Québec en soulignant que l'exercice proposé ne consiste pas en une campagne d'image visant à redorer le blason du gouvernement actuel.

Les jeunes ont un mot à dire face à ce projet de société, puisque c'est pour nous que le développement durable doit exister. La citation d'Antoine de Saint-Exupéry « Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. » est souvent utilisée lorsque nous parlons du développement durable. Il est donc de mise d'écouter ce que nous avons à dire.

PRÉSENTATION D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE

ENVironnement JEUnesse existe depuis plus de 25 ans au Québec. C'est un organisme qui œuvre dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement et qui vise à stimuler le développement d'une conscience écologique chez la population québécoise et de la soutenir concrètement dans les actions environnementales qu'elle entreprend. L'organisme souhaite développer chez les citoyens et citoyennes une vision critique des décisions prises sur le plan économique, social, culturel et environnemental. ENVironnement JEUnesse, c'est la voix des jeunes pour faire connaître leurs positions, leurs espoirs, leurs préoccupations et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

NOS OBJECTIFS :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils puissent agir en tant qu'agents multiplicateurs dans leur milieu.
- Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux.
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau.
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des outils pédagogiques et de soutien à l'action pour les jeunes.
- Assurer le rayonnement d'ENVironnement JEUnesse dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse, du loisir scientifique et de l'environnement.
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'éducation relative à l'environnement.

Plusieurs thématiques sont couvertes par nos activités d'éducation relative à l'environnement et de loisirs scientifiques. Parmi celles-ci, nous abordons les enjeux alimentaires, les déchets-ressources, les changements climatiques, le transport durable, l'eau, la gestion environnementale en milieu scolaire, etc.

Finalement, ENvironnement JEUnesse apporte sa contribution à plusieurs organismes publics et privés dont Action RE-buts – la Coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau secours! , le Comité de suivi du plan d'action jeunesse 2002-2005, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), le Forum jeunesse de l'île de Montréal, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), le Réseau canadien de l'environnement (RCE) et le Réseau environnemental des jeunes (REJ).

DÉFINITION ET RÉFLEXIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous ne voulons pas faire de débats de sémantique. Les termes n'ont d'importance que dans la réalité qu'ils traduisent. Cependant, une notion fondamentale des définitions du développement durable les plus répandues nous semble avoir le potentiel de prévenir l'avènement d'une pensée propice à atteindre nos objectifs communs d'un avenir viable pour chacun. En effet, l'économie, la société et l'environnement sont généralement présentés comme ayant un poids égal qu'il faut équilibrer. Le développement durable consisterait à ménager chacun de ces éléments, comme un compromis acceptable entre les trois. Il y a, quant à nous, une interdépendance et une hiérarchie différente entre ces trois éléments. À la base, tout dépend de l'environnement. Il n'y a pas de société sans environnement. L'environnement est le socle sur lequel repose la société. Tout dommage à l'environnement se répercutera tôt ou tard sur la société. Il faut en être conscient. L'économie, quant à elle, n'est pas une fin en soi. L'économie doit être un outil au service de la société. Il est donc un non-sens de sacrifier la société et l'environnement au profit de l'économie.

Il importe également de s'attarder à ce que l'on souhaite développer. Le développement n'est pas nécessairement une fin en soi. Dans les faits, tout développement reposant sur des ressources non renouvelables est par définition même non durable. Quant à nous, ce que nous devons viser à développer est l'épanouissement humain, dont la préservation de l'environnement est une condition sous-jacente essentielle.

De façon générale, afin de favoriser le développement durable, il faudrait :

➤ mettre en place des mécanismes de rétroaction tous les cinq ans pour s'assurer de l'atteinte des objectifs inscrits dans une loi ou dans une politique et évaluer sa contribution au développement durable.

L'ÉDUCATION

L'éducation est une condition essentielle à l'action : personne n'agit s'il n'est pas conscient qu'il doit le faire. À ENvironnement JEUnesse, cela fait 25 ans que nous sensibilisons nos pairs et changeons cette éducation en action. La plupart d'entre nous sommes des étudiantes et étudiants.

ENvironnement JEUnesse appuie la réforme de l'éducation et son inclusion de l'environnement en tant que compétence transversale. L'éducation citoyenne est également quelque chose que nous demandions depuis longtemps.

- Les institutions scolaires devraient être tenues de se doter d'une politique de développement durable d'ici deux ans au plus tard. Cette politique environnementale devrait être inspirée des exigences de la certification *Cégep Vert du Québec* offerte par ENvironnement JEUnesse. Il est urgent que toute institution scolaire ait une politique environnementale et un plan d'action qui l'accompagne.
- ENvironnement JEUnesse est reconnaissant de l'appui financier de l'État et juge que les services qu'il rend, de même que nos collègues d'autres organismes oeuvrant en éducation environnementale, doivent faire l'objet d'un appui continu et prévisible, notamment au niveau des fonds de fonctionnement.
- Au minimum, les enseignants, les députés et les hauts fonctionnaires devraient recevoir de la formation sur le développement durable appliquée à leur champ d'intervention.
- De mémoire, les agences de publicité sont tenues de fournir un certain espace pour les messages d'intérêt public. Ce pourcentage devrait être plus élevé et des mécanismes devraient être prévus afin d'assurer un partage équitable entre tous les requérants.

L'ÉTAT DE LA SITUATION: SAVOIR D'OÙ NOUS PARTONS AFIN DE SE RENDRE À BON PORT

Le dernier rapport sur l'état de l'environnement au Québec a été réalisé en 1992. Quelle est la situation aujourd'hui? Évaluer les progrès nécessite un suivi régulier. Force est de constater qu'il y a de profondes lacunes à cet effet. La Commission Coulombe sur la gestion de la forêt québécoise en est un sinistre exemple. Elle nous a permis de constater que l'on extraie beaucoup plus de bois que la forêt n'en régénère. Cette situation illustre bien qu'on gère au Québec nos ressources sans prendre soin d'assurer qu'elles puissent se régénérer. La perte de biodiversité, l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre et la pollution des cours d'eau par le secteur agricole et industriel sont également des situations critiques sur lesquelles les décideurs politiques doivent se pencher.

L'ÉCONOMIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'économie et l'environnement sont encore aujourd'hui souvent présentés comme étant en opposition l'un à l'autre. Or, une économie qui détruit ce sur quoi elle repose ne peut pas être un choix judicieux à long terme. Une usine qui détruirait sa bâtisse et ses intrants ne ferait pas fureur chez les investisseurs : pourquoi agir de la sorte envers l'environnement ? L'économie, si elle ne contribue pas à l'épanouissement humain à long terme, ce qui implique la préservation de l'environnement, ne remplit pas sa fonction primaire.

Les logiques économiques en viennent parfois à faire perdre de vue la raison même de l'économie. Ceci a entraîné une méfiance envers l'économie. En effet, les incitatifs d'ordre économique sont de puissantes forces d'influence sur nos choix à court terme. Or, à bien des égards, les incitatifs économiques nuisibles à l'environnement découlent bien souvent de calculs faisant abstraction de variables essentielles telles que les considérations environnementales. Il importe donc de corriger ces lacunes et de tirer profit de la contribution au développement durable que peuvent apporter des incitatifs d'ordre économique.

Le gouvernement devrait :

- considérer les impacts à long terme des décisions prises lors de l'attribution de subventions aux entreprises;
- établir le principe de conditionnalité environnementale aux industries qui demandent une aide financière au gouvernement;
- s'assurer que les stratégies de développement économique de l'État sont compatibles avec le développement durable;
- s'assurer que la Société générale de financement et la Caisse de dépôt et Placement du Québec investissent en conformité avec le développement durable.
- s'inspirer du programme de consigne (ciblant un nombre limité de produits) qui a fait ses preuves, en élargissant les consignes à un nombre bien plus vaste de produits. Il faudrait cibler particulièrement les résidus domestiques dangereux et les produits les plus répandus, comme les sacs de plastique;
- appliquer une taxe aux produits « prêts à jeter », comme la vaisselle jetable et les milliers de tasses en styromousse utilisées chaque jour.
- appliquer une taxe aux rejets industriels, quitte à réduire leur imposition. Il est insensé de taxer la masse salariale et de permettre de polluer gratuitement.

Ceci dit, le principe de pollueur-payeur ne doit pas servir à légitimer la pollution. En effet, bien des acteurs économiques pourraient se sentir en droit de polluer à partir du moment où ils en paient les coûts.

Ce principe doit être vu comme une mesure transitoire visant à créer un incitatif à éliminer la pollution à la source. Il faut également se montrer plus intransigeant envers les pollutions facilement évitables, tant par leur procédé que par l'utilité du produit. Un produit qui n'apporte pas de bienfaits à la société et dont la production

est polluante n'a pas à être produit. Lorsqu'il s'agit de biens dont on pourrait difficilement se passer et qu'il n'existe pas de procédé plus propre, il faudrait axer sur l'exigence d'investir dans la recherche et le développement de solutions. Il faut être soucieux de ne pas simplement déplacer la pollution du Québec.

➤ Les produits de luxe devraient être taxés davantage et les produits jugés essentiels ou à contribution sociale particulièrement grande (comme les livres) pourraient être détaxés.

Nous sommes enthousiasmés par l'intention du gouvernement de développer des indicateurs de développement durable. Comme Statistique Canada travaille déjà là-dessus, il faudrait sans doute évaluer les possibilités de collaboration.

➤ Les indicateurs de développement durable devraient permettre de déterminer les coûts environnementaux des modes de vie individuels afin d'aider à responsabiliser les citoyens et citoyennes.

LE FONDS VERT

La création d'un fonds vert est assurément une bonne chose. Il doit être géré par des instances oeuvrant déjà à la gestion de fonds liés au développement durable.

Assurer la survie d'un organisme à but non lucratif n'est pas une mince tâche. En 25 ans d'existence, ENvironnement JEUnesse a traversé bon nombre de crises financières qui ont menacé sa survie et ont occasionnellement causé la suspension de certaines activités au cœur de sa mission et de son histoire. Sans le dévouement exceptionnel de ses bénévoles, de ses salariés et de ses partenaires, les jeunes Québécois et Québécoises, oeuvrant pour le développement durable, n'auraient plus aujourd'hui un organisme national leur appartenant et par lequel ils peuvent mener à bien leurs aspirations. Étant le principal formateur de jeunes leaders en développement durable au Québec, une présence moindre se répercute nécessairement sur le nombre de leaders dont le Québec dispose pour se diriger vers un développement durable.

Nos collègues du mouvement environnemental font tous l'objet de défis similaires. Il faut reconnaître que le mouvement environnemental, par son expertise sur les enjeux de développement durable, par son expertise en sensibilisation et en formation des leaders offre de précieux services à la population québécoise, et ses acquis financiers, quand il en a, sont souvent remis en cause. Il importe donc que le gouvernement contribue à un financement stable à long terme des groupes oeuvrant pour le développement durable afin qu'ils puissent durablement s'acquitter de leur mission. Ce financement doit assurer le fonctionnement de l'organisme et offrir des programmes financiers sans lesquels il est impossible de réaliser des projets.

Il est également important de reconnaître le rôle de premier plan des municipalités dans le développement durable. Les fonds verts accordés par le gouvernement fédéral aux municipalités par le truchement de la Fédération canadienne des municipalités permet le développement de communautés plus durables à un niveau qui touche directement le citoyen. Cette réussite démontre que les municipalités

peuvent être à l'avant-garde du développement durable. Le gouvernement du Québec devrait en faire autant.

Si le gouvernement souhaite réellement placer le développement durable au cœur de son action, il doit doter le fonds de ressources à long terme. Mentionnons que le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) a permis la réalisation de nombreux projets et qu'il faut veiller à ce que des initiatives semblables soient durables, à l'abri des premières compressions budgétaires et qu'elles disposent d'un renouvellement. Pour ce faire, il est essentiel que les fonds soient dédiés et qu'ils ne puissent servir de prétexte pour amputer le budget du Ministère de l'Environnement. Les critères de financement devraient être clairement établis et ne devraient pas être sujets à des modifications régulières ou arbitraires.

Le gouvernement devrait:

- permettre la gestion d'un fonds vert dédié aux instances telles que :
 - le FAQDD (Fonds d'action québécois pour le développement durable), qui lui, saurait investir au niveau des OBNL (organismes à but non lucratif) qui œuvrent à promouvoir le développement durable sous forme de projets,
 - le FIDD (Fonds d'investissement en développement durable) qui aurait la possibilité d'octroyer des sommes dans le secteur des entreprises ;
- assurer (par le biais du ministre de l'environnement) le financement statutaire des organismes qui se vouent à promouvoir le développement durable au sein de la population.

LES CINQ CONDITIONS MENTIONNÉES DANS LE PLAN POUR MENER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

PREMIÈRE CONDITION: UN ENCADREMENT JURIDIQUE QUI ENGAGE L'ÉTAT AU PLUS HAUT NIVEAU

Nous accueillons favorablement l'idée d'une loi sur le développement durable. L'idée d'une stratégie gouvernementale unique nous apparaît également comme étant la voie à suivre. Cette approche devrait permettre une vision commune, cohérente. L'inclusion d'un droit à un environnement sain dans la charte des droits est assurément une bonne chose. Cependant, il importe que ce droit puisse être respecté. Nous avons, par le passé, assisté à trop de situations disgracieuses dans lesquelles le gouvernement utilisait toutes ses ressources pour empêcher des citoyens de voir leurs droits respectés. À titre d'exemple, il faut mentionner les citoyens de Val-Saint-François qui ont financé de leurs poches une longue, pénible et ruineuse bataille juridique contre Hydro-Québec et le gouvernement quant au projet de la ligne de transport d'énergie Hertel-des-Cantons pour, finalement, gagner en cour et se faire imposer des décrets et lois spéciales par le gouvernement. Cette triste histoire illustre comme il est difficile pour des citoyens de faire face à l'État

afin de faire respecter leurs droits environnementaux. Des citoyens ne devraient pas avoir à se ruiner pour faire respecter leurs droits. Il faut reconnaître que les ressources financières des citoyens et de l'État sont disproportionnées et ne permettent pas une défense juste. Il faut prévoir un mécanisme permettant de financer les requêtes légitimes. Il faut, d'autre part, que l'État respecte ses propres lois. L'encadrement juridique prévu pour assurer le développement durable doit impérativement corriger ces lacunes. La récente loi spéciale pour permettre aux motoneigistes de poursuivre durant encore 18 mois leurs activités est un autre exemple de mépris des droits des citoyens, traités comme des nuisances envers une activité économique polluante.

Le gouvernement devrait :

➤ inclure dans le projet de loi une clause permettant aux citoyens d'avoir recours à un budget pour d'éventuelles démarches juridiques.

DEUXIÈME CONDITION : UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il est effectivement important de placer les engagements gouvernementaux dans le cadre d'une stratégie afin d'en assurer une cohérence maximale. Les consultations que mène le gouvernement sont certainement une bonne chose, et nous appuyons cette démarche. Néanmoins, il nous faut mentionner que bien des recommandations de consultations diverses demeurent sur des tablettes. Il importe, pour que le citoyen et les parties intéressées aient confiance dans les processus démocratiques, que ceux-ci connaissent des suites appropriées.

➤ Le gouvernement devrait être tenu de formuler une réponse aux rapports qu'il commande dans laquelle il expliquerait, recommandation par recommandation, comment il compte les mettre en œuvre et, lorsqu'il en rejette, il donnerait les motifs de ce rejet et les solutions de remplacement privilégiées. Cette réponse devrait bien entendu être publique.

TROISIÈME CONDITION : DES ACTIONS CONCERTÉES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES

Nous appuyons des actions horizontales, concertées par l'ensemble du gouvernement du Québec. Nous pensons qu'il s'agit effectivement de l'unique moyen de parvenir à de réels changements.

Outre la concertation entre les diverses parties prenantes au niveau gouvernemental, il faut assurer la continuité organisationnelle. Les ministres restent rarement plus de quelques années à la tête d'un ministère, ils ne peuvent donc pas être les seuls porteurs d'un processus à moyen et long terme.

➤ Il est primordial qu'un haut fonctionnaire, par exemple le sous-ministre, soit responsable de la mise en œuvre du développement durable afin d'assurer la continuité de la démarche.

QUATRIÈME CONDITION : L'ADOPTION D'UN MÉCANISME DE REDDITION DE COMPTES

Commissaire au développement durable et accès à l'information

Nous appuyons la création d'un commissaire au développement durable. Le rapport de la commissaire fédérale à l'Environnement et au Développement Durable est un précieux outil. Ses recommandations sont malheureusement peu souvent prises en compte. Il est pour le moins souhaitable que le Québec se dote d'un processus de vérification indépendant qui évaluerait la performance environnementale du gouvernement dans une perspective de développement durable.

Si la création d'un poste de commissaire est une bonne chose, il importe de dégager les ressources afin de mener à bien les recommandations. Le ministère de l'environnement a vu son budget sévèrement amputé au cours des années.

➤ Le Gouvernement du Québec devrait minimalement rétablir le budget du ministère de l'environnement au niveau auquel il était lors de son entrée en fonction, en avril 2003, et prévoir des mécanismes annuels de bonification de ce budget.

D'autre part, si le poste de Commissaire au développement durable est le bienvenu, il importe également de donner au citoyen, lui-même, les outils pour accéder à l'information. Celles et ceux qui ont recours à la Loi d'accès à l'information se butent souvent à des refus ou obtiennent l'information dans des délais déraisonnables lorsque cette dernière est devenue caduque. Il faut même parfois aller en cour pour obtenir gain de cause, ce qui engendre des frais substantiels. Donner au citoyen accès à l'information est une condition essentielle à l'avènement d'un développement véritablement durable.

Le gouvernement devrait :

➤ s'assurer que soient disponibles les ressources nécessaires pour permettre de passer à l'action suite aux recommandations du commissaire;
➤ réclamer que les progrès dans l'application du développement durable fassent partie du rapport annuel que chaque ministère dépose au cabinet des ministres;
➤ corriger la Loi d'accès à l'information afin de permettre un accès rapide et sans frais déraisonnables.

CINQUIÈME CONDITION : LA CONSULTATION DE LA POPULATION

La consultation de la population nous convient parfaitement. Cependant, nous tenons surtout à l'écoute de la population. Il faut lui donner confiance dans le

processus. Pour ce faire, il est essentiel que les actions du gouvernement traduisent sa profession de foi dans le développement durable. La confiance de la population dans le gouvernement et les processus démocratiques en dépendent.

Quelques thèmes d'actions prioritaires

Nous élaborerons ici sur quelques thèmes d'actions prioritaires. L'ampleur des enjeux est si vaste que nous n'avons aucune prétention de couvrir ici tous les domaines dans lesquels il faut agir et encore moins de dresser une liste exhaustive de mesures prioritaires. Nous focaliserons notre attention sur les thèmes mentionnés par nos membres et quelques ajouts qui nous ont apparu particulièrement importants.

LES PERTURBATIONS CLIMATIQUES

À peu près tout dépend du climat et de sa stabilité. Un climat instable provoque des événements météorologiques extrêmes, dévastateurs tant pour l'environnement que pour la société et l'économie. À la lumière de la science la plus récente et reconnue, nous nous dirigeons vers des perturbations climatiques dont nous saisissons mal les conséquences. En effet, lorsque le climat sera hors contrôle, il sera simplement impossible de poursuivre le statu quo. D'autre part, les combustibles fossiles ne sont pas en quantités infinies. Il faudra, tôt ou tard, entreprendre une transition vers un avenir à faibles émissions de gaz à effet de serre. Nous n'avons pas réellement de contrôle là-dessus. Ce que nous contrôlons, cependant, est le moment auquel nous mènerons cette transition. Nous pouvons mener une transition ordonnée dès maintenant et prévenir des dommages supplémentaires au système climatique et à l'ensemble des fonctions qu'il remplit, ou jouer à l'autruche et remettre à plus tard ces changements. Ainsi, à bien des égards, la question ne porte pas sur les changements nécessaires, mais sur le moment auquel ils auront lieu.

Ainsi, le développement durable passe par une transition vers un avenir à faibles émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs de la première période d'engagements du Protocole de Kyoto doivent être vus comme une étape, comme une période de rodage en vue d'une transition plus accélérée. Le Québec doit se fixer pour objectif de réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

ENvironnement JEUnesse attend avec impatience la publication du plan d'action 2005-2020 sur les changements climatiques. Que le plan porte sur une « longue » période peut être un signe encourageant, puisqu'il importe de regarder au-delà de la première période d'engagements du Protocole de Kyoto (2008-2012) et de placer ces derniers dans le cadre de l'engagement à stabiliser le climat (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques de Rio en 1992).

Une politique sérieuse doit mener à la « décarbonisation » de l'économie. Le rejet du projet de centrale thermique « Le Suroît » est une décision dans le bon sens. La vigueur avec laquelle Monsieur Caillé se défend d'avoir quelqu'autre projet de centrale thermique est assurément une bonne chose. Il faut néanmoins rappeler le

projet de centrale thermique au gaz prévu à Bécancour. D'une capacité équivalente aux deux tiers du Suroît.

➤ Par souci de cohérence, le projet de centrale au gaz de Beauharnois doit être rejeté pour les mêmes raisons qui ont mené à l'abandon du Suroît et qui mènent Monsieur Caillé à promettre ne plus vouloir du thermique.

Nous disposons déjà de bien assez de combustibles fossiles pour causer des dommages incommensurables au système climatique. Préserver le climat passe d'abord et avant tout par la préservation des réservoirs de carbone que sont les réserves de combustibles fossiles sécuritairement prisonnières du sous-sol.

➤ Ainsi, le gouvernement doit s'abstenir de mener de la prospection pour des combustibles fossiles dans le Golfe du St-Laurent.

Parmi les autres mesures nécessaires, les jeunes d'ENVironnement JEUnesse ont mentionné que :

➤ Il importe d'encourager une meilleure gestion du transport des marchandises en encourageant l'utilisation du rail et en prenant en compte l'optimisation de l'usage de l'énergie dans l'organisation du transport.

Les jeunes sont l'une des principales clientèles des transports en commun. Tout naturellement, il s'agit d'une de leurs préoccupations majeures. À ENVironnement JEUnesse, nous voulons que les jeunes apprécient le transport en commun et rêvent d'autre chose que d'avoir une voiture à 16 ans... Nous faisons beaucoup pour promouvoir le transport en commun. Cependant, nous avons besoin d'aide et ce n'est pas en haussant les tarifs et en réduisant les services que nous avons la tâche plus aisée!

Nous savons que le gouvernement s'est beaucoup retiré du financement du transport en commun depuis 1992. Il importe de donner suite aux recommandations des mandataires du Ministre des transports sur la révision du cadre financier du transport en commun au Québec, un cadre qui date déjà de la fin de l'année 2002.

Le Rapport Bernard recommandait notamment :

« Accroître les ressources disponibles pour le transport en commun en augmentant la contribution des automobilistes. » (p. 9)

« De permettre à la Communauté Métropolitaine de Montréal de taxer le stationnement hors rue afin de financer le transport en commun. » (p.34)

« Reconnaître à des fins fiscales, comme déductible de leurs revenus, aux employés usagers du transport en commun, un montant égal à la dépense réelle consacrée au coût du titre régulier mensuel délivré par les organismes de transport en commun - inviter les autorités fiscales fédérales à agir dans le même sens. » (p. 59)

« Reconnaître, à des fins fiscales au Québec, une déduction égale à 125 % de la dépense réelle des employeurs qui contribuent, pour le bénéfice de leurs employés, au paiement total ou partiel d'un titre régulier mensuel délivré par les organismes de transport en commun et, en outre, rendre non imposable pour les employés concernés ce bénéfice - inviter les autorités fiscales fédérales à agir dans le même sens. » (p. 59)

➤ Un engagement à long terme des différents paliers gouvernementaux pour le financement des transports en commun.

D'autre part, nous pensons que :

➤ des transports en commun gratuits (à prix réduit compris dans les droits de scolarité) pour les étudiants, comme c'est le cas à Sherbrooke, devraient être envisagés ailleurs.

Nous avons bon espoir que ce type de mesure aide à développer une culture d'utilisation du transport en commun. Rappelons cependant que la qualité du service demeure le facteur le plus important puisque même avec des hausses déplorables, les transports en commun demeurent toujours moins onéreux que l'automobile.

Enfin, toujours au sujet des transports.

➤ Les campagnes de promotion de l'activité physique que mène le gouvernement devraient mettre en valeur le transport actif, comme le cyclisme.

➤ Les infrastructures gouvernementales doivent favoriser le cyclisme chaque fois que c'est pertinent. Il faut développer les réseaux de voies cyclables utilitaires en plus des voies cyclables récréatives (forme d'écotourisme pour laquelle le gouvernement fait de l'excellent travail).

Certainement, l'automobile a son utilité.

- Le gouvernement du Québec devrait envisager l'élaboration d'options de soutien à des initiatives de partage d'automobiles (comme Communauto) et du covoiturage.
- Le gouvernement du Québec devrait aborder la question de l'interdiction d'Allo Stop en Ontario avec les autorités pertinentes.

D'autre part, la conduite automobile peut se faire de façon consciencieuse. ENvironnement JEUnesse déplore que l'on puisse conduire une automobile sans avoir été familiarisé aux techniques permettant de limiter les dommages environnementaux. Nous regrettons également que l'on puisse être autorisé à conduire sans être informé des impacts de l'automobile sur l'environnement et sur notre santé. Si la société reconnaît la nécessité d'informer tout fumeur des conséquences de la fumée secondaire, elle devrait exiger avec autant de vigueur qu'il en soit autant pour l'automobile. Le faire serait très simple.

Nous pensons que :

- les examens de SAAQ doivent contenir une nouvelle section afin de sensibiliser les nouveaux automobilistes (qui sont souvent des jeunes) aux impacts environnementaux de la conduite automobile;
- cet examen théorique devrait également contenir les notions relatives à une conduite écologiquement responsable.

Une telle initiative n'engendrerait aucun investissement majeur et pourrait aider les nouveaux automobilistes à économiser du carburant et à éviter de mauvaises surprises lors de leur inspection obligatoire.

- Le gouvernement devrait également favoriser le choix d'automobiles moins polluantes en taxant les fortes cylindrées et en offrant un rabais sur les véhicules hybrides.

Le gouvernement doit également poursuivre l'écologisation de sa flotte de véhicules. Il est dommage notamment que peu de ministres roulent en véhicule hybride.

Outre le transport, l'efficacité énergétique doit être favorisée. Nous saluons avec enthousiasme le plus grand sérieux qu'y accorde Hydro-Québec depuis peu et encourageons la société d'État à poursuivre dans la même veine. Nous aimerions rappeler l'enjeu de la pollution lumineuse qui est trop souvent évacuée et qui représente un gaspillage d'énergie.

- Nos membres souhaitent souligner le besoin de favoriser le développement des toitures vertes en milieu urbain (et ailleurs) pour la qualité de l'air, pour réduire le rayonnement thermique, etc.

Les efforts accrus dans le domaine des énergies renouvelables sont également louables et pleinement appréciés. ENvironnement JEUnesse désire souligner qu'une énergie renouvelable offrant les plus grands bénéfices est trop souvent passée sous silence : la géothermie.

L'essentiel de nos besoins énergétiques résidentiels et commerciaux consistent à produire de la chaleur ou de la fraîcheur. À toute période de l'année, le sol emmagasine de la chaleur. Avec un circuit de tuyaux quelques pieds sous terre, on peut chauffer une demeure et la fournir en eau chaude en captant cette énergie. Inversement, on peut disperser la chaleur vers le sol pour rafraîchir une demeure. Les coûts initiaux sont onéreux, mais les versements, à long terme, seront plus faibles. De plus, le réchauffement de la bâtisse est doux et constant contrairement au mode de chauffage traditionnel.

Cette technologie a le potentiel de créer de nombreux emplois au Québec dans toutes les régions. Il en résulte un confort accru. Enfin, nul besoin de prendre de risques, puisque le Manitoba Hydro dispose d'un programme offrant d'excellents résultats que le Québec pourrait adopter. Il s'agit essentiellement de prêts permettant de rendre les travaux d'installation plus accessibles¹.

Bill Eggertson, directeur général de la Société canadienne de l'énergie du sol, a élaboré récemment une série de recommandations dédiées au gouvernement ontarien. Elles pourraient aussi bien être mises en œuvre au Québec.

Le gouvernement devrait combler 20% de ses besoins en chaleur et climatisation par la géothermie d'ici 2010 et 50% d'ici 2025. Ceci permettrait de stimuler l'industrie et créerait un effet boule de neige sur les autres secteurs.

Les mêmes objectifs doivent être légiférés afin qu'ils soient réalisés au niveau municipal.

La Régie de l'énergie devrait exiger, de l'ensemble des distributeurs de service de climatisation et de combustibles de chauffage d'eau, que 10% de leurs ventes des grands centres urbains et 50% dans les autres régions proviennent de la géothermie d'ici 2010 et de 50% et 75% respectivement d'ici 2025. L'introduction d'une taxe d'usage (*system benefit charge*) sur l'ensemble des consommateurs d'énergie thermique permettrait de couvrir les coûts primaires.

Un programme de prêt sans intérêt sur dix ans devrait être instauré afin de favoriser l'installation de systèmes géothermiques.

(Adapté de David Suzuki Foundation, Smart Generation : Powering Ontario with Renewable Energy, chapitre 5: Geothermal Heat Pumps, pages 67 à 76, 2004, http://www.davidsuzuki.org/files/Climate/Ontario/Smart_Generation_full_report.pdf)

Au niveau de l'énergie éolienne, le gouvernement doit continuer à exiger que la construction se fasse au Québec plutôt qu'uniquement l'installation.

¹ Consulter : http://www.hydro.mb.ca/saving_with_ps/geothermal.shtml

➤ Le développement de parcs d'éoliennes doit se faire en concordance avec les principes de développement durable. Les lieux choisis devraient être acceptés par la population locale et ne devrait pas avoir d'incidence environnementale sensiblement négative.

Quant à l'avenir du nucléaire au Québec,

➤ le gouvernement ne devrait pas procéder à la réfection de la centrale Gentilly-2, mais investir dans l'efficacité énergétique et les énergies abordables et à faible impact environnemental.

➤ Le gouvernement du Québec devrait demander au gouvernement fédéral de démanteler la centrale Gentilly-1.

LA TOXICITÉ

Il faut revoir de fond en comble notre approche envers les substances toxiques dans leur ensemble avec une priorité pour ce qui est des substances persistantes, bioaccumulables et les perturbateurs endocriniens en raison de l'irréversibilité de leurs effets. Il faut reconnaître le danger des débats sur les concentrations « admissibles » de poisons. Une illustration en est qu'il est plutôt rare que le développement de la science mène à une révision justifiant que l'on déverse davantage de substances toxiques dans l'environnement. La tendance lourde semble être que l'on découvre généralement que l'on avait sous-estimé les effets de ces substances. Mentionnons également que l'on ignore trop souvent les effets cumulés de substances chimiques. D'autre part, leurs effets ne sont pas les mêmes pour tous, en particulier pour les enfants et les fœtus. Prétendre que tout est bien lorsque l'on est sous un certain seuil critique, relève du jeu de l'autruche. La gestion environnementale visant une réduction constante des impacts environnementaux nous apparaît plus efficace. Il importe également que les gens potentiellement affectés puissent être conscients des risques auxquels ils s'exposent et demander des comptes aux pollueurs.

En ce sens :

➤ nous souhaitons un registre complet des rejets des pollueurs auquel tous pourraient avoir accès, par exemple par Internet et dans les bibliothèques et/ou les mairies.

Outre les rejets industriels, il faut viser à diminuer davantage les substances toxiques présentement utilisées sur le marché, voir même à l'élimination des produits à danger élevé pour la santé. Il serait souhaitable d'informer le consommateur d'options moins dommageables. S'il est parfaitement accepté (et souvent applaudi) que les emballages de cigarettes doivent informer convenablement des impacts de ces produits et donner des conseils pour ne plus les utiliser, pourquoi ne pourrait-il pas en être ainsi pour des produits notoirement ou potentiellement polluants.

➤ Le gouvernement devrait s'inspirer de ce qui se fait avec les paquets de cigarettes pour informer les utilisateurs de substances polluantes d'autres options moins dommageables.

Une supervision plus étroite de l'usage des pesticides doit, en ce sens, être une priorité. Les bannissements de leur usage à des fins esthétiques par des municipalités est une réponse légitime et digne de mention. Il serait néanmoins plus efficace d'avoir une réponse provinciale plutôt que d'y aller municipalité par municipalité, les risques étant les mêmes pour toutes et tous.

➤ Le gouvernement devrait bannir l'usage esthétique des pesticides.

Pour ce qui est de l'usage en agriculture, il faut souligner les efforts louables menés par les clubs de conseils qui aident à faire un usage restreint et mieux ciblé des pesticides. Cependant, il faut également constater que ça ne suffit pas et que l'état de plusieurs rivières rappelle fortement la nécessité d'une approche plus déterminée. En particulier, les agriculteurs optant pour la transition vers l'agriculture biologique ne sont pas soutenus dans leurs démarches. Alors que plusieurs États européens font des efforts concertés pour favoriser l'agriculture biologique, ici, au Québec, il ne se fait rien à notre connaissance. Cela doit changer.

- Le gouvernement devrait au minimum combler les frais impliqués dans la transition vers l'agriculture biologique.
- Les frais de certification biologique devraient être remboursés par le gouvernement.
- Le gouvernement devrait dresser un portrait de la situation environnementale en agriculture et en informer les populations afin de favoriser un sentiment d'engagement envers l'amélioration de la situation.
- Un plus grand nombre d'inspecteurs devront être engagés afin de vérifier si les normes d'épandage sont respectées.
- Dans une logique de pollueur-payeur et de responsabilisation, une loi devrait être mise en place, celle-ci obligerait les agriculteurs et riverains à réhabiliter les rives des cours d'eau afin de créer une zone tampon.
- Un suivi plus serré de la gestion des fumiers est de mise.

Les jeunes se préoccupent aussi du transport de substances polluantes.

- Les bateaux en mauvais état devraient être interdits de passage dans nos eaux, tout particulièrement s'ils transportent des substances toxiques.

LE CYCLE DE VIE DE NOS PRODUITS

Trop longtemps, il a été jugé suffisant de récupérer la pollution en fin de parcours, lorsqu'elle sort d'une cheminée ou d'un tuyau par exemple. À juste titre, cette approche n'est désormais plus jugée adéquate. Il est dorénavant bien reconnu qu'une réponse sérieuse aux enjeux environnementaux exige que l'on s'attarde aux impacts environnementaux à chacune des étapes de la vie d'un produit, du berceau

au tombeau : soit de sa conception jusqu'à sa disposition. Cette analyse du cycle de vie d'un produit assure une prise en compte complète de tous les impacts environnementaux et, surtout, est plus propice à prévenir et à apporter des solutions adaptées. La première étape de toute devrait être de se questionner sur la pertinence de produire un bien de consommation. Il faut encourager la production de biens de consommation contribuant au développement durable et, à l'inverse, décourager la production de ce qui va contre le développement durable. Il s'agit par la suite de concevoir le produit ou le service de façon à en réduire l'incidence sur l'environnement. Les normes ISO 14001 (gestion environnementale) et ISO 14040 (analyse de cycle de vie) doivent être vues comme des outils intéressants et doivent être promues.

Le gouvernement devrait :

➤ envisager des crédits d'impôt pour les frais liés à l'enregistrement aux normes ISO de gestion environnementale.

LA FORESTERIE

Mettre en œuvre les recommandations de la Commission Coulombe

<http://www.commission-foret.qc.ca>

Nos membres ont insisté. Il faut :

➤ faire du reboisement durable (pas seulement de la monoculture, mais prendre en compte la biodiversité);
➤ atteindre 12% d'aires protégées dans chacune des régions écologiques du Québec, et protéger les espaces verts et les milieux humides en milieu urbain, péri-urbain et agricole.

L'EAU

Nos membres ont insisté sur la recommandation suivante :

➤ Favoriser l'implantation de l'osmose inversée pour le traitement de l'eau.

Nous appuyons l'intention du gouvernement de taxer la consommation d'eau des industries et des commerces.

➤ Le gouvernement devrait travailler de pair avec les municipalités afin d'offrir des aérateurs et d'autres outils permettant aux citoyens et citoyennes de consommer moins d'eau, ainsi que toute autre mesure permettant de réduire la consommation d'eau.

Il s'agirait, outre des avantages environnementaux, de faire des économies importantes en termes financiers.

➤ Favoriser l'instauration d'égouts distincts pour l'eau de pluie et l'eau provenant du réseau de distribution d'eau potable;

➤ Développer l'utilisation de marais filtrants.

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ENvironnement JEUnesse a accompli 25 ans de travail intensif en milieu scolaire pour mettre en œuvre, entre autres, une gestion écologique des déchets. Des jeunes d'ENvironnement JEUnesse sont souvent derrière les initiatives de recyclage en milieu scolaire. Le gouvernement doit également faire sa part et favoriser les conditions favorables à ce que les acteurs de la société agissent!

- Le gouvernement doit s'assurer d'atteindre ses objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles 1998-2008.
- Il faut augmenter les taxes sur l'enfouissement afin de créer un plus grand incitatif au recyclage et au compostage.
- Le gouvernement doit poursuivre ses efforts d'approvisionnement écologique et rapporter sur ses progrès en ce domaine. Cette pratique devrait être légiférée.
- Le gouvernement devrait éviter de s'approvisionner auprès d'entreprises aux pratiques sociales ne s'accordant pas avec les valeurs de la société, comme le mépris de la santé et de la sécurité, ainsi que les pratiques anti-syndicales. Cette pratique devrait être légiférée.

AU NIVEAU SOCIAL

- Le gouvernement doit suivre rigoureusement ses engagements pour l'élimination de la pauvreté.
- Le gouvernement doit poursuivre son appui des initiatives coopératives.
- Le gouvernement doit poursuivre ses efforts de décentralisation.
- Le gouvernement devrait établir le code d'éthique de l'écologiste avant-gardiste.
- Le gouvernement devrait apprendre du succès de la route verte pour développer davantage l'écotourisme.

CONCLUSION

Les jeunes ont fait le choix de soutenir le Gouvernement du Québec dans son initiative de mettre en place une politique de développement durable et un plan d'action qui l'accompagne. Voilà 25 ans qu'ENvironnement JEUnesse attend cela! Cependant, nous ne sommes plus en 1979, et l'urgence d'agir se fait encore davantage sentir. En effet, aujourd'hui, même les scénarios les plus optimistes laissent présager des difficultés encore jamais rencontrées pour l'avenir de l'humanité.

Nous avons donc le choix :

Continuer de parler, de faire semblant que nous avons le temps et hypothéquer la survie des générations futures ou passer à l'action rapidement, en mettant de côté les enjeux politiques et le nombrilisme de quelques dirigeants gouvernementaux ou économiques de la planète.

Nous parions que le gouvernement aura le courage de choisir la deuxième alternative et de faire du Québec un modèle du développement durable en Amérique du Nord.